

Parking a côté d'un château classé

Par Alex3214, le 11/04/2013 à 19:53

Bonjour tout le monde,

J'ai pour projet pour mes fins d'études la réalisation d'un parking (11 places) qui se trouve au pied d'un château classé. Ma question est, quel est le type de document que je dois fournir (permis d'amenager, DP) ou est ce que cela est tout simplement irréalisable.

Merci

Bonne soirée

Par trichat, le 12/04/2013 à 12:02

Bonjour,

Avant de vous lancer dans une étude de faisabilité, il est urgent de consulter l'architecte des bâtiments de France. En effet, il devra donner un avis sur ce projet. Et s'il vous dit que ce n'est pas possible, alors changez de sujet.

Cordialement.